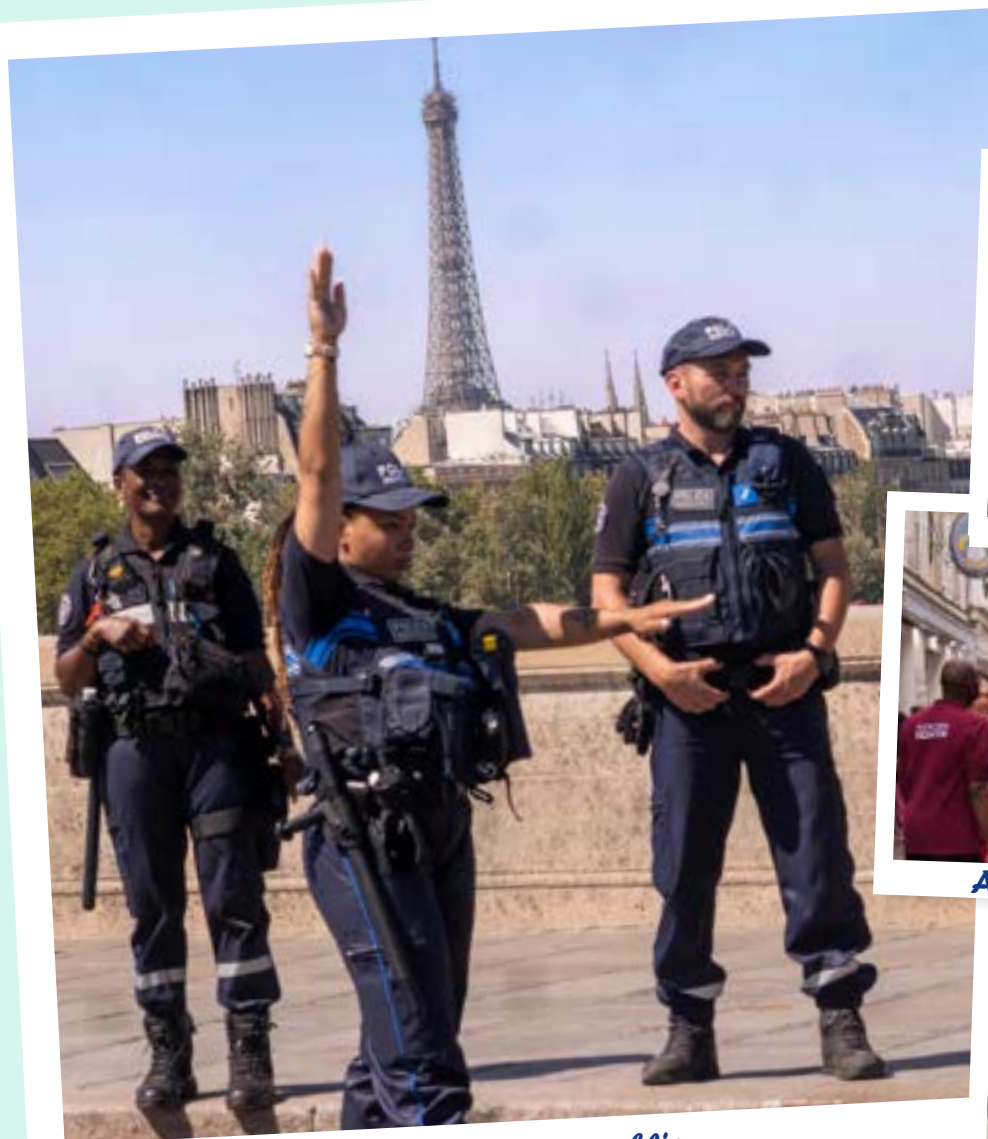


RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE À PARIS

2025



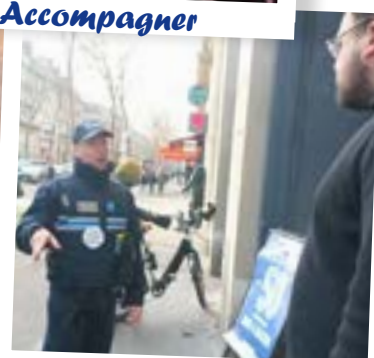
Réguler l'espace public



Sécuriser



Accompagner



Consulter

SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR

04

LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA PRÉVENTION EN CHIFFRES EN 2025

06

1. LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA PRÉVENTION RÉGULE L'ESPACE PUBLIC

07

2. LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA PRÉVENTION ASSURE LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

12

Les divisions d'appui au cœur de la
sécurité du quotidien en soirée et de nuit
Focus sur le Pôle Planification et
Événementiel : concevoir et coordonner
les dispositifs de sécurisation
Les opérations XXL

3. LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA PRÉVENTION ACCOMPAGNE LES PUBLICS VULNÉRABLES

21

Auprès des personnes à la rue : l'action de
l'UASA (Unité d'assistance aux sans-abri)
Les intervenants sociaux en
commissariat les dispositifs de sécurisation

4. LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA PRÉVENTION CONSULTE LES CITOYENS ET ASSOCIE DES CHERCHEURS

27

Les référents de quartier
Les formulaires « Rencontre Espace Public »
Les conférences de l'Observatoire de la
tranquillité publique : favoriser le dialogue
avec les habitants
Les démarches participatives portées par
les divisions territoriales

LIENS UTILES

33

NOTES

34

Direction de la publication : Blaise LECHEVALIER - Directeur de la direction de la police municipale et de la prévention - **Coordination éditoriale** : Géraldine BIAUX - Responsable de l'Observatoire de la tranquillité publique - **Rédaction** : Zoltán SZÜCS – Chargé d'études à l'Observatoire de la tranquillité publique - **Conception graphique et mise en page** : Lidia AKMOUM - **Photographies** : Bertrand BAJER, Julien PLEIS
© Ville de Paris – Direction de la police municipale et de la prévention, 2026

Le mot du directeur

La tranquillité publique constitue aujourd'hui un référentiel commun de l'action municipale à Paris, même si sa définition demeure large. Plus qu'une catégorie d'infractions, elle désigne **l'état d'un espace public où chacun peut vivre, circuler et cohabiter dans de bonnes conditions, en l'absence de nuisances, de désordres matériels ou sociaux, de conflits d'usage et de situations génératrices d'insécurité.** Elle contribue ainsi à la qualité de vie dans un territoire. La tranquillité publique ne se réduit donc pas à la sécurité ou à la lutte contre la délinquance. Elle englobe également les incivilités, les nuisances du quotidien, la propreté, le partage apaisé de l'espace public et le ressenti des habitants. Elle s'apprécie à l'échelle d'un territoire – une rue, un quartier ou un arrondissement – et relève de l'action publique locale.

Pour contribuer à la tranquillité publique, la direction de la police municipale et de la prévention assure pleinement la sécurité du quotidien. Elle agit directement sur de nombreuses situations qui affectent la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, telles que le stationnement gênant, les nuisances, les incivilités, la sécurisation des abords des écoles ou le contrôle des terrasses. D'autres enjeux, comme la vente à la sauvette ou certaines questions de salubrité, nécessitent une action coordonnée avec d'autres acteurs, notamment la préfecture de police et les autres services municipaux.

La police municipale fonde son action sur la présence sur le terrain, la prévention, le dialogue avec les habitants et régule la coopération avec l'ensemble des partenaires locaux, ainsi que sur la répression lorsque celle-ci est nécessaire.

Elle veille au respect des règles communes tout en contribuant durablement à une ville où il fait bon vivre, dans le respect des libertés publiques et avec l'objectif de renforcer la confiance entre les citoyens et leur institution.

Blaise LECHEVALIER
Directeur de la direction
de la police municipale
et de la prévention

Présentation de l'Observatoire de la tranquillité publique

Créé en mars 2023, l'Observatoire est dédié au suivi et à l'évaluation des actions menées par la police municipale. Son objectif est de **mieux comprendre** les enjeux de tranquillité publique à Paris, d'**éclairer l'action** de la police municipale et de **renforcer le dialogue** avec les habitantes et les habitants.

En s'appuyant sur l'analyse des données, l'écoute des usagers et les démarches participatives, il contribue à adapter les actions de la Ville aux réalités du terrain.

L'Observatoire de la tranquillité publique exerce les missions suivantes :

- **Observer.** Croiser et analyser les données d'activité de la police municipale, les signalements des usagers, les remontées de terrain et les travaux d'étude afin d'identifier les enjeux de tranquillité publique et d'éclairer l'action de la direction.
- **Rendre compte.** Informer sur l'action de la direction de la police municipale et de la prévention à travers ses différentes publications (baromètres mensuels, bulletins trimestriels, rapport d'activité annuel, etc.).
- **Consulter.** Animer la relation avec les usagers en recueillant leurs attentes, préoccupations et propositions via les différents canaux de contact, puis en leur apportant une réponse adaptée.
- **Associer la recherche.** Mobiliser la recherche académique afin d'enrichir les connaissances sur la tranquillité publique et d'inscrire l'action de la direction dans une démarche réflexive.

Présentation du Pôle synthèse et analyse (PSA)

La rédaction de ce rapport s'appuie en partie sur les données produites par le Pôle synthèse et analyse (PSA) de la direction de la police municipale et de la prévention. Le Pôle synthèse et analyse (PSA) joue un rôle central auprès de l'ensemble des services opérationnels de la direction que ce soit dans le pilotage par la donnée, l'analyse stratégique, ou la communication d'éléments d'activités. Sa mission est de rassembler, fiabiliser et exploiter les données produites par la direction (verbalisations, interventions, missions, etc.). Le PSA produit des synthèses régulières et des tableaux de bord facilitant la prise de décision et l'adaptation des stratégies locales.

Le PSA contribue à analyser et suivre l'évolution des physionomies de voie publique en lien avec les thématiques salubrité/sécurité. Il développe des analyses prospectives et des cartographies comparatives, croisant signalements usagers et actions de la police municipale. Il apporte un appui méthodologique pour piloter les actions par la donnée, veille à la qualité des éléments analysés et propose des process d'amélioration continue s'agissant notamment des outils professionnels utilisés au sein de la direction.

La direction de la police municipale et de la prévention en chiffres en 2025

LES SOLLICITATIONS DES HABITANTS



80 903

signalements reçus
via l'application
DansMaRue¹



3 686

messages « SOLEN »
reçus via Paris.fr² dont
566 formulaires
« Contacter mon référent
de quartier de police
municipale » adressés
par les habitants



17 708

appels décrochés
sur le 3975 en
horaires ouverts



28 026

appels décrochés
sur le 3975³ en
horaires non ouverts
(soirées, nuits et
week-ends)

AUPRÈS DES PERSONNES À LA RUE



27 217

sites visités par
l'Unité d'Assistance
aux Sans-abri



15 197

rencontres
réalisées par l'Unité
d'Assistance aux
Sans-abri

289

sorties de rue

L'ACTION DE VERBALISATION ET LES MISSIONS



1 266 964

verbalisations liées
à la régulation des
déplacements



221 805

opérations réalisées
(dont **185 261** missions
programmées et
36 544 interventions à
la suite de déroutages
d'urgence)



71 095

verbalisations dans
le cadre de la lutte
contre les incivilités

LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE



3 306

agents dont
30% de
femmes



207

référénts de quartier de
la police municipale à
votre écoute en
hyper-proximité



1. La direction de la police municipale et de la prévention régule l'espace public

1. La direction de la police municipale et de la prévention régule l'espace public

Dans un contexte d'évolution des mobilités urbaines, marqué par la hausse de la fréquentation des pistes cyclables, le développement des transports collectifs, la poursuite des aménagements de voirie et la diversification des modes de déplacement, la police municipale reste pleinement mobilisée pour assurer la régulation des déplacements et favoriser un partage apaisé de l'espace public.

Chiffres clés et grandes tendances des déplacements parisiens en 2025 – selon l'Observatoire parisien des mobilités

AMÉNAGEMENTS CYCLABLE



+7,9 %

Fréquentations

BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE



-1,9 %

Volume de circulation

TRANSPORTS EN COMMUN



+2,3 % à +4,3 %

Fréquentation,
selon le mode

VOIES DE BUS



+3,5 km

Linéaire créé

AIRES PIÉTONNES



+6,2 km

Surface créée

Fait marquant :

en 2025, Paris compte pour la première fois davantage de places de stationnement dédiées aux vélos et vélos-cargos sur voirie (136 510) qu'aux véhicules (119 623).

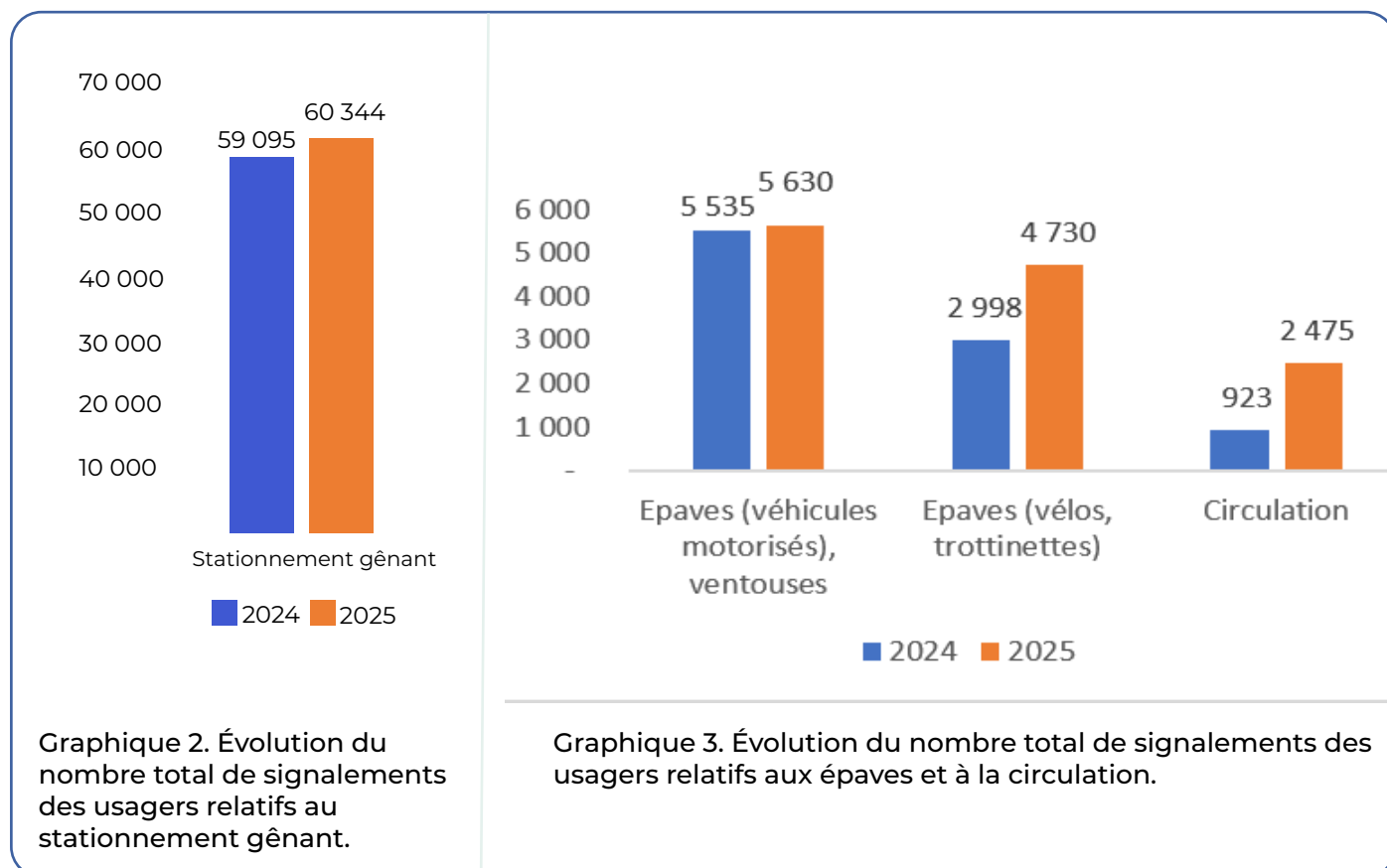
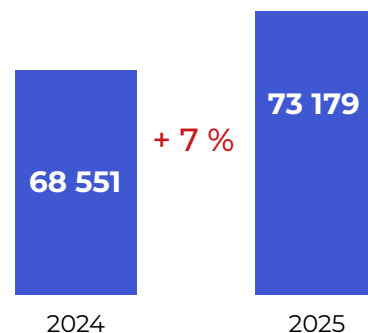
Pour en savoir plus, consultez le focus « Comment se sont déplacés les Parisiens en 2025 » sur [Paris.fr](https://www.paris.fr)



À l'écoute des habitants : le stationnement gênant, premier motif de signalement en matière de régulation des déplacements

En 2025, 73 179 signalements (anomalies DansMaRue, messages SOLEN et appels au 3975) relatifs au stationnement gênant, aux épaves et à la circulation ont été traités, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2024.

Graphique 1. Évolution du nombre total de signalements des usagers relatifs à la régulation des déplacements.

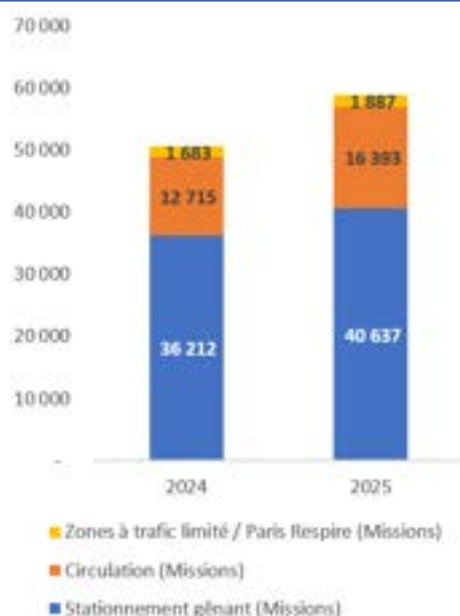


- Les signalements relatifs à la régulation des déplacements concernent très majoritairement le **stationnement gênant**, qui représente 82 % des sollicitations traitées en 2025. Les autres thématiques demeurent plus limitées en volume.
 - Les signalements relatifs aux **épaves de véhicules motorisés** restent globalement stables par rapport à 2024 (+2 %), tandis que ceux concernant les **épaves de vélos et de trottinettes** sont en forte augmentation (+58 %).
 - Les signalements liés à la circulation progressent également (+168 %) ; ils concernent par exemple le non-respect des règles de circulation, des couloirs de bus et des pistes cyclables.
- La réponse de la direction de la police municipale et de la prévention : davantage de missions relatives au stationnement gênant et à la circulation**
- Face à cette demande en hausse, la **direction de la police municipale et de la prévention a augmenté le nombre de missions** par rapport à 2024 :
 - 40 637 missions relatives au stationnement gênant en 2025 (contre 36 212 en 2024, soit une augmentation de 12 %) ;
 - 16 393 missions pour la régulation de

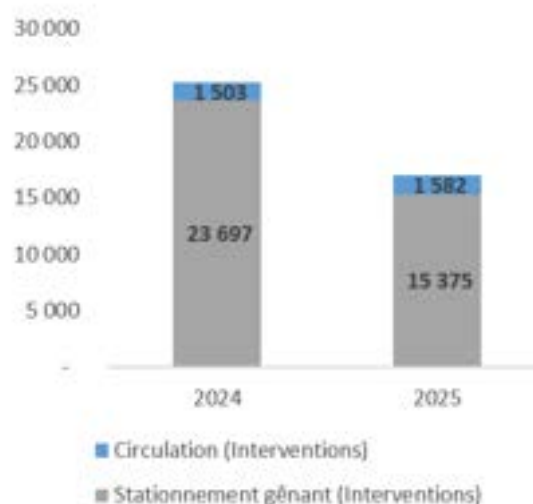
la circulation et les infractions routières en 2025 (contre 12 715 en 2024, soit une augmentation de 29 %).

À cela s'ajoutent près de 2 000 missions liées au dispositif Paris Respirer⁴ et près de 17 000 interventions liées à la circulation ou au stationnement gênant. Nous notons que le nombre d'interventions est en baisse par rapport à 2024 : la direction de la police municipale et de la prévention fonctionnant davantage sur des missions programmées.

C'est le résultat d'un travail de la SCOP (salle de commandement opérationnelle) pour améliorer le ciblage et l'efficacité des déroutages. La volonté est de donner la priorité aux missions programmées, qui permettent un travail de fond et de restreindre la réponse dans l'urgence aux situations où il est réellement utile.



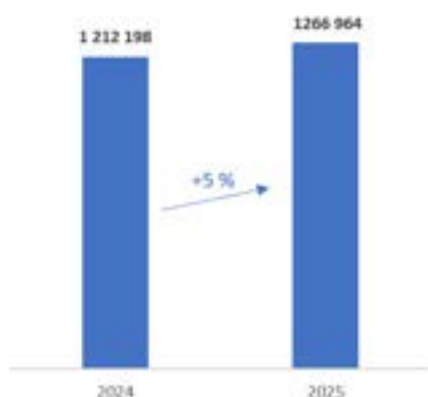
Graphique 4. Évolution du nombre total de missions relatives à la régulation de la circulation et au stationnement gênant.



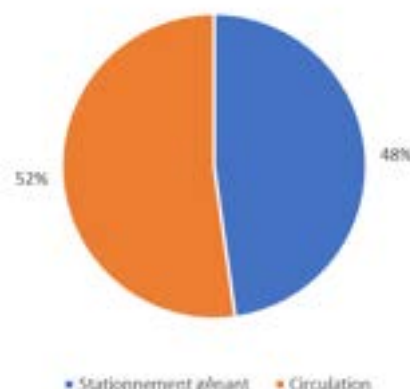
Graphique 5. Évolution du nombre total d'interventions relatives à la régulation de la circulation et au stationnement gênant.

La nombre de verbalisations également en augmentation

- En 2025, 1 266 964 verbalisations ont été dressées pour des infractions liées au stationnement gênant ou à la circulation, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2024 (1 212 198 en 2024).
- En 2025, les verbalisations liées à la circulation dépassent celles liées au stationnement gênant, qui constituaient le premier motif de verbalisation en 2024.



Graphique 6. Évolution du nombre total de verbalisations relatives à la régulation des déplacements.

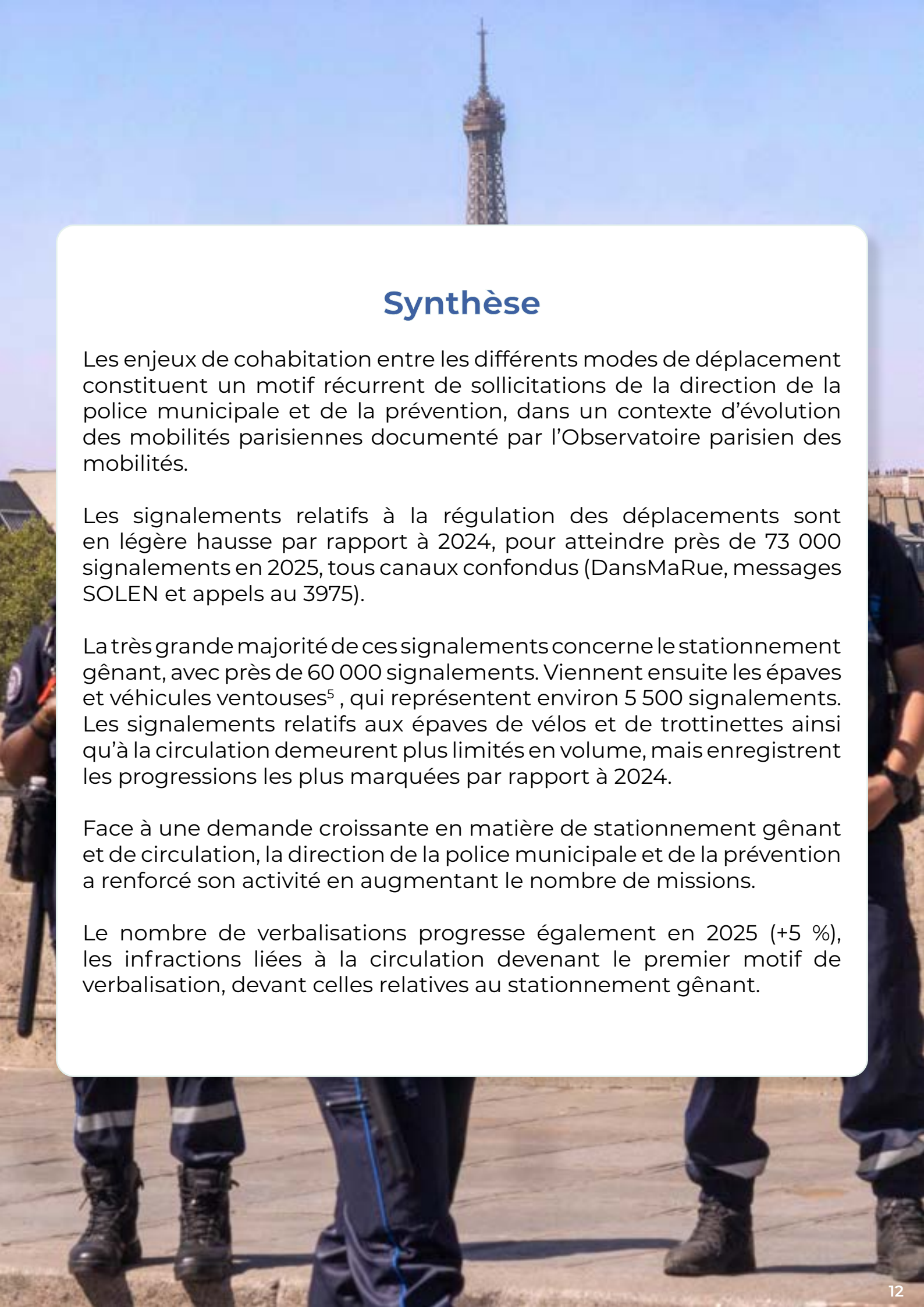


Graphique 7. Répartition par thématique des verbalisations relatives à la régulation des déplacements.

La vidéo-verbalisation

Depuis 2018, la Ville de Paris utilise la vidéo-verbalisation pour sanctionner à distance certaines infractions routières, notamment l'occupation illicite des pistes cyclables et des voies de bus, grâce aux caméras de la Préfecture de police et à des agents municipaux habilités. Ce dispositif complète les contrôles réalisés sur le terrain afin de renforcer la sécurité des déplacements et de lutter contre les incivilités sur la voirie. Pour en savoir plus sur la vidéo-verbalisation, rendez-vous sur : [La vidéo-verbalisation pour lutter contre les infractions sur la route](#)





Synthèse

Les enjeux de cohabitation entre les différents modes de déplacement constituent un motif récurrent de sollicitations de la direction de la police municipale et de la prévention, dans un contexte d'évolution des mobilités parisiennes documenté par l'Observatoire parisien des mobilités.

Les signalements relatifs à la régulation des déplacements sont en légère hausse par rapport à 2024, pour atteindre près de 73 000 signalements en 2025, tous canaux confondus (DansMaRue, messages SOLEN et appels au 3975).

La très grande majorité de ces signalements concerne le stationnement gênant, avec près de 60 000 signalements. Viennent ensuite les épaves et véhicules ventouses⁵, qui représentent environ 5 500 signalements. Les signalements relatifs aux épaves de vélos et de trottinettes ainsi qu'à la circulation demeurent plus limités en volume, mais enregistrent les progressions les plus marquées par rapport à 2024.

Face à une demande croissante en matière de stationnement gênant et de circulation, la direction de la police municipale et de la prévention a renforcé son activité en augmentant le nombre de missions.

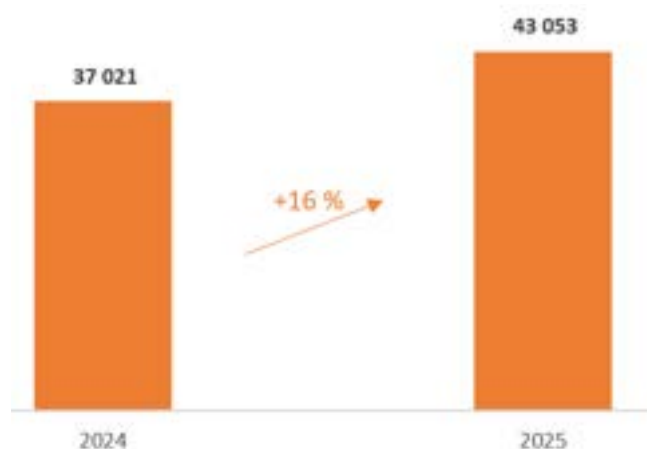
Le nombre de verbalisations progresse également en 2025 (+5 %), les infractions liées à la circulation devenant le premier motif de verbalisation, devant celles relatives au stationnement gênant.



2. La direction de la police municipale et de la prévention assure la sécurité du quotidien

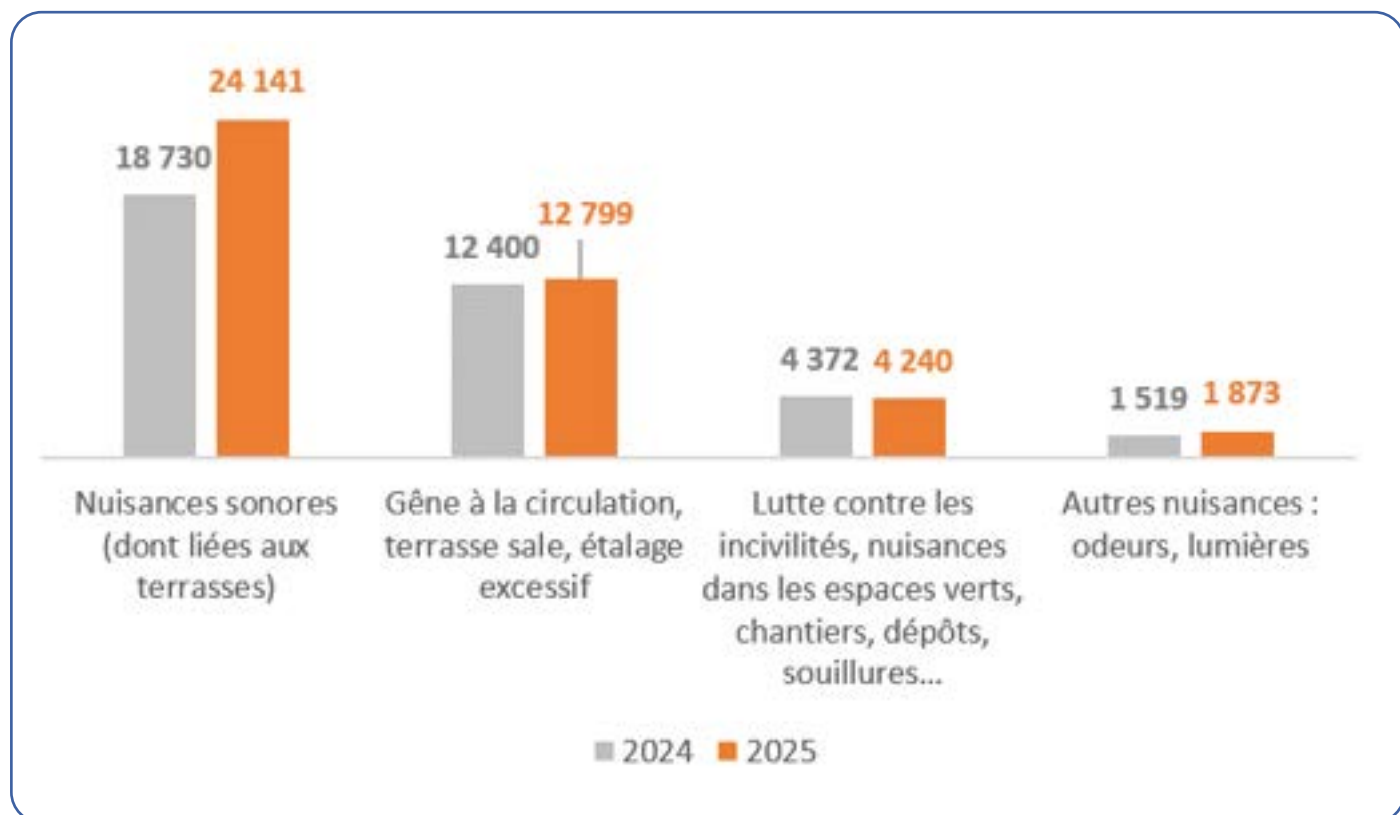
2. La direction de la police municipale et de la prévention assure la sécurité du quotidien

Préserver la qualité de vie constitue l'une des missions essentielles de la police municipale. En tant que police de proximité, elle contribue également à la sécurité du quotidien en agissant contre les incivilités qui altèrent le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens, qu'il s'agisse des nuisances sonores, des dépôts sauvages, de la malpropreté, des gênes dans l'espace public ou encore des étalages irréguliers. Par une présence de terrain et des interventions ciblées, elle contribue à maintenir un espace public plus agréable et partagé par tous.



Graphique 8. Évolution du nombre total de signalements des usagers relatifs à la sécurité du quotidien.

En 2025, 45 053 signalements (anomalies DansMaRue, messages SOLEN et appels au 3975) relatifs à la sécurité du quotidien ont été traités, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2024.



Graphique 9. Répartition des signalements des usagers par sous-thématique de la sécurité du quotidien et évolution entre 2024 et 2025.

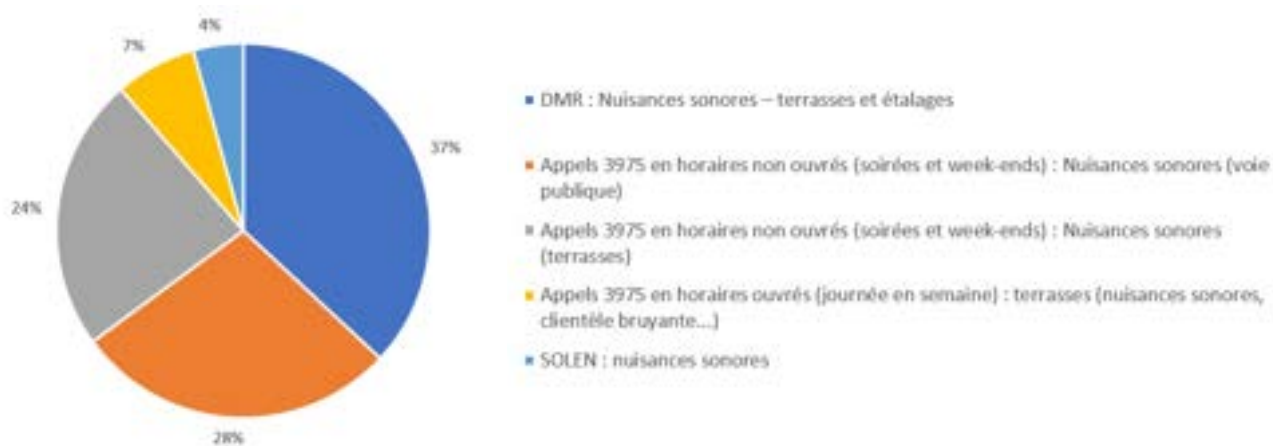
- Les signalements relatifs à la sécurité du quotidien concernent principalement les nuisances sonores et les gênes à la circulation liées aux terrasses ou aux étalages, qui constituent les deux principales sous-thématiques.
- Les signalements relatifs aux **nuisances sonores** enregistrent une **progression marquée** par rapport à 2024 (+29 %), tandis que ceux concernant les **terrasses et les étalages** demeurent globalement **stables** (+3 %).
- Enfin, les signalements liés à la lutte contre les incivilités restent à un niveau comparable à celui de 2024 (-3 %).

Focus : nuisances sonores

Les 24 141 signalements consolidés relatifs aux nuisances sonores proviennent pour près de la moitié des appels au 3975 en horaires non ouvrés⁶, témoignant du fait que ces nuisances sont principalement signalées pendant les périodes de repos des Parisiens (soirées, nuits et week-ends). Ceux-ci se répartissent entre les nuisances sonores sur la voie publique (environ 6 800

appels en 2025) et les nuisances liées aux terrasses (environ 5 700 appels).

À ces sollicitations s'ajoutent près de 9 000 signalements DansMaRue relatifs aux terrasses et étalages à usage commercial pour des nuisances sonores. Les appels au 3975 en horaires ouvrés et les messages SOLEN représentent des volumes plus limités pour ce motif.



Graphique 10. Répartition des signalements relatifs aux nuisances sonores par canal et sous-thématique en 2025.

Focus : terrasses (hors nuisances sonores) et étalages excessifs

Les sollicitations relatives aux terrasses, hors nuisances sonores, proviennent principalement de l'application DansMaRue et, dans une moindre mesure, des appels au 3975. En 2025, sur les 12 510 signalements DMR relatifs aux « étalages et terrasses à usage commercial » (hors nuisances sonores), 10 394 concernent des gênes à la circulation ou des étalages excessifs. Ce constat est également confirmé par les appels au 3975 en horaires ouvrés : sur les 343 appels relatifs aux terrasses, 283 portent sur le non-respect des conditions d'installation.

Développement des procédures de sanction administrative

La DPMP a utilisé toutes les possibilités légales pour réprimer par la voie administrative les dépôts irréguliers, l'affichage non autorisé, les terrasses dangereuses ou les grands excès de vitesse menant à des suspensions de permis de conduire. Notamment, ces procédures ont entraîné des enlèvements d'office de terrasses dangereuses. Les procédures engagées ont engendré de nombreux recours qui ont été instruits par la Direction, quelques uns se transformant ensuite en contentieux devant la juridiction administrative.

La réponse de la direction de la police municipale et de la prévention : une présence renforcée au service de la sécurité du quotidien

- Les missions de lutte contre les incivilités et de tranquillité publique augmentent légèrement (+1 %), sous l'effet de la progression des missions de tranquillité publique (+13 %).
- Celles-ci regroupent notamment les îlotages, les opérations 360, les opérations renforcées, les cafés police ainsi que les actions de l'Équipe parisienne d'accueil et de surveillance (EPAS).
- Cela traduit la volonté de renforcer la proximité avec la population, la visibilité des équipages et le dialogue avec les usagers, afin d'apaiser durablement l'espace public.
- Parallèlement, les interventions de lutte contre les incivilités et de tranquillité publique diminuent de 24 %. Cette évolution est cohérente avec une stratégie privilégiant davantage les missions programmées de présence sur le terrain. En renforçant la présence visible des équipages, la direction de la police municipale et de la prévention est en mesure de prévenir davantage de situations et de réduire les déroutages d'urgence.



Graphique 11. Évolution des missions de lutte contre les incivilités et de tranquillité publique.



Graphique 12. Évolution des interventions de lutte contre les incivilités et de tranquillité publique.

Les étalages et terrasses, premier motif de verbalisation en matière de lutte contre les incivilités

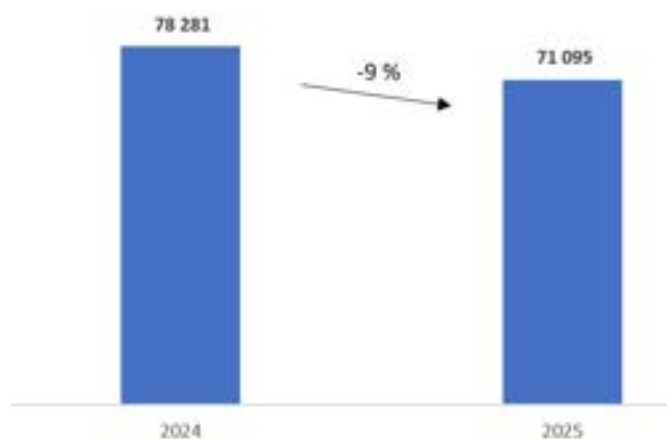
En 2025, 71 095 verbalisations ont été dressées dans le cadre de la lutte contre les incivilités. Les trois principaux motifs de verbalisation sont les suivants :

- 1. Étalages et terrasses** : 17 488 verbalisations ;
- 2. Dépôts sur la voie publique et autres souillures** : 14 483 verbalisations ;
- 3. Dépôts liés à la vente à la sauvette** : 10 427 verbalisations.





Graphique 13. Répartition des verbalisations dans le cadre de la lutte contre les incivilités en 2025.



Graphique 14. Evolution des verbalisations dans le cadre de la lutte contre les incivilités.

Par ailleurs, les verbalisations en matière de lutte contre les incivilités sont en légère baisse par rapport à 2024. Cette évolution ne traduit pas pour autant une baisse de l'activité de la direction de la police municipale et de la prévention. En effet, le nombre de verbalisations ne rend compte que d'une partie de son activité.

Les agents mènent également des actions de sensibilisation, de prévention, de dialogue avec les usagers, de responsabilisation, d'accompagnement et d'encadrement des événements. L'ensemble de ces missions contribue à prévenir les infractions, à favoriser le respect des règles de vie collective et à assurer la sécurité du quotidien.



Les divisions d'appui au cœur de la sécurité du quotidien en soirée et de nuit

Les divisions d'appui soirée et nuit assurent la continuité de l'action de la police municipale pendant les périodes où les attentes des habitants demeurent fortes, qu'il s'agisse des nuisances sonores, des rassemblements, des occupations de l'espace public, des comportements dangereux, de la sécurisation des événements ou des interventions d'urgence.



Chiffres clés

CONTRÔLES ET VERBALISATIONS

+23%

de contrôles et verbalisations des terrasses réalisés par la Division d'appui soirée par rapport à 2024.

INTERVENTIONS DE NUITS

3 516

interventions de la Division d'appui nuit en 2025 à la suite d'appels ou de déroutages de la SCOP pour des nuisances sur la voie publique ou liées aux terrasses.

VERBALISATIONS

+101%

Deux fois plus de verbalisations pour non-respect de l'obligation d'extinction des enseignes lumineuses (23h45 – 6h) entre 2024 et 2025, premier motif de verbalisation en matière de lutte contre les incivilités.

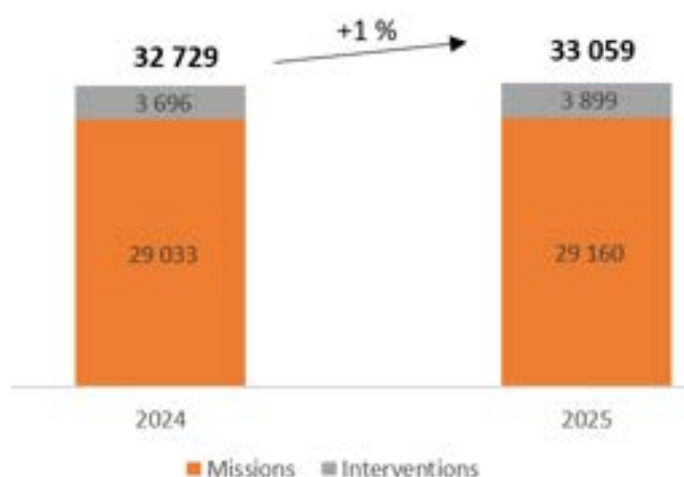
VIOLENCES ROUTIÈRES

Renforcement des contrôles contre les violences routières, avec une hausse des verbalisations pour les infractions les plus accidentogènes (+20 % pour la Division d'appui soirée et +36 % pour la Division d'appui nuit).

Focus sur le Pôle Planification et Événementiel : concevoir et coordonner les dispositifs de sécurisation

La direction de la police municipale et de la prévention assure également la sécurisation des points écoles et des événements. Le nombre de ces opérations, qu'il s'agisse de missions ou d'interventions, reste globalement stable entre 2024 et 2025 (près de 33 000 opérations).

Placé sous l'autorité de la Sous-direction de l'état-major de la Police municipale parisienne, le **Pôle planification et événementiel (PPE)** conçoit et coordonne les dispositifs de sécurisation nécessaires aux événements organisés dans la capitale, qu'il s'agisse de grands rendez-vous festifs (14 juillet, 31 décembre...), culturels ou sportifs, ou de manifestations locales. Il intervient en lien avec les divisions territoriales et d'appui, ainsi qu'avec les différents partenaires concernés, afin d'assurer le bon déroulement de ces événements.



Graphique 15. Évolution des missions et des interventions de sécurisation.

En 2025, un an après les Jeux olympiques et paralympiques, le PPE a accompagné un nouvel été sportif et festif marqué par le retour de la vasque olympique, l'ouverture des sites de baignade de Paris Plages et le passage du Tour de France sur la butte Montmartre. La préparation de ces événements mobilise les équipes bien en amont : élaboration des dispositifs, coordination des acteurs, sécurisation des sites, gestion des circulations et des stationnements, afin de garantir le bon déroulement des manifestations.

Dispositif Paris Plages – la sécurisation de 5 sites de baignade

Dans le cadre du dispositif Paris Plages, la direction de la police municipale et de la prévention a assuré la sécurisation des cinq sites de baignade autorisés en 2025 (canal Saint-Martin, bassin de la Villette, Bras-Marie, Bercy et Grenelle), ainsi que du dispositif général **Paris Plages – Rives de Seine**. Les dispositifs ont été déployés du **5 juillet au 14 septembre 2025**, selon les sites.



Quelques chiffres clés

5

sites de baignade sécurisés ;

279

journées-sites de couverture programmée ;

30

journées de sécurisation du dispositif Paris Plages – Rives de Seine.

Les actions prévues portaient principalement sur la sécurisation de l'installation et du retrait du matériel, la présence préventive, l'assistance sur sollicitation, la sensibilisation du jeune public, la tranquillisation de l'espace public ainsi que des contrôles ciblés des vitesses et des comportements dangereux des cyclistes.

Site	Période de mobilisation
Paris Plages – Rives de Seine	5 juillet – 31 août
Canal Saint-Martin	5 juillet – 31 août
Bassin de la Villette	5 juillet – 31 août
Bras-Marie	5 juillet – 31 août
Bercy	5 juillet – 14 septembre
Grenelle	5 juillet – 7 septembre

Tableau 1. Périodes de mobilisation de la police municipale sur les sites de baignade



Les opérations XXL

En 2025, trois opérations XXL ont été organisées dans des secteurs à forts enjeux de tranquillité publique. Elles ont mobilisé plusieurs divisions territoriales et d'appui afin de renforcer la présence de la police municipale et de mener des actions coordonnées de contrôle et de prévention.

Date	Opération et secteurs concernés	Résultats
23 octobre 2025	Châtelet–Les Halles	189 verbalisations (81 pour stationnement gênant, 71 pour circulation, 30 en matière de salubrité) 62 fiches d'enlèvement
11 novembre 2025	8 secteurs : Saint-Michel, Montmartre, Trocadéro–Champ-de-Mars–Pont-d'Iéna, Opéra Garnier, Stalingrad, Montparnasse, Bastille et Clichy	845 verbalisations 215 fiches d'enlèvement 249 évictions de vendeurs à la sauvette
25 décembre 2025	8 secteurs : Saint-Michel, Montmartre, Trocadéro–Pont-d'Iéna, gare Saint-Lazare, Stalingrad, Montparnasse, Bastille et place de Clichy	203 verbalisations (118 pour stationnement gênant, 69 pour circulation, 16 au titre de la lutte contre les incivilités) 16 fiches d'enlèvement

Tableau 2. Les opérations XXL conduites en 2025



Synthèse

En 2025, la direction de la police municipale et de la prévention a poursuivi son action en faveur de la sécurité du quotidien à travers des missions de tranquillité publique, de lutte contre les incivilités et de sécurisation des événements.

Face à des signalements principalement liés aux nuisances sonores (24 141 signalements) ainsi qu'aux terrasses et aux étalages (12 510 signalements), la direction de la police municipale et de la prévention a réalisé plus de 50 000 missions de tranquillité publique, en hausse par rapport à 2024, ainsi que près de 30 000 missions de lutte contre les incivilités.

Ces actions ont donné lieu à 71 095 verbalisations. Celles-ci ne reflètent toutefois qu'une partie de l'activité des agents, qui assurent également des missions de prévention, de sensibilisation, de dialogue avec les usagers, d'accompagnement et d'encadrement des événements.

Cette mobilisation se poursuit en soirée et de nuit grâce aux divisions d'appui, qui ont réalisé 3 516 interventions liées à la sécurité du quotidien. Elles ont notamment renforcé les contrôles des terrasses, des enseignes lumineuses et des comportements dangereux sur la voie publique.

La direction de la police municipale et de la prévention assure également la sécurisation des événements et des points écoles, avec près de 33 000 missions réalisées en 2025. Parmi les temps forts de l'année figurent notamment le dispositif Paris Plages, comprenant la sécurisation de cinq sites de baignade et 279 journées-sites de couverture programmée.

Enfin, trois opérations XXL ont été conduites dans des secteurs à forts enjeux de tranquillité publique. Elles ont donné lieu à plus de 1 200 verbalisations, près de 300 fiches d'enlèvement et 249 évictions de vendeurs à la sauvette.



3. La direction de la police municipale et de la prévention accompagne les publics vulnérables

3. La direction de la police municipale et de la prévention accompagne les publics vulnérables

La police municipale exerce également un rôle essentiel en matière de prévention et d'accompagnement des publics vulnérables. La direction de la police municipale et de la prévention agit au quotidien pour prévenir les rixes et les violences sexistes et sexuelles, tout en menant des actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement des victimes. Elle intervient également auprès des personnes à la rue et des usagers de drogues, en lien avec ses partenaires, afin d'apporter une réponse adaptée aux situations de vulnérabilité rencontrées dans l'espace public.

À l'écoute des habitants : les Parisiennes et les Parisiens veillent sur les personnes vulnérables et saisissent la direction de la police municipale et de la prévention pour leur porter assistance

Les usagers restent attentifs aux personnes en situation de rue et sollicitent de plus en plus la direction de la police municipale et de la prévention : 2 643 signalements ont été enregistrés en 2025, contre 2 220 en 2024. Une partie de ces sollicitations vise à demander une intervention d'assistance. La majorité de ces signalements provient des appels reçus par le centre d'appel en horaires ouverts (2 065 en 2025).

- Au-delà des signalements des usagers, l'action de la direction de la police municipale et de la prévention auprès des personnes en situation de rue repose sur une présence régulière sur le terrain. Les unités dédiées assurent des maraudes, des visites et des rencontres afin d'identifier et de suivre les situations de vulnérabilité.
- Cette action repose principalement sur l'UASA (l'Unité d'assistance aux sans-abri), qui assure des maraudes d'évaluation et d'orientation, intervient sur les situations complexes et apporte une expertise spécialisée à l'échelle parisienne. Son action est

complétée par les référents personnes à la rue des divisions territoriales, qui assurent un suivi de proximité, la coordination des acteurs locaux et le repérage des situations à l'échelle des arrondissements.

Auprès des personnes à la rue : l'action de l'UASA (Unité d'assistance aux sans-abri)

L'Unité d'assistance aux sans-abri (UASA) constitue une unité spécialisée de la direction de la police municipale et de la prévention, intervenant 7 jours sur 7 à l'échelle parisienne. Sa singularité repose sur une organisation associant un pôle de policiers municipaux et un pôle de travailleurs sociaux, permettant de conjuguer les enjeux de tranquillité publique et d'accompagnement social.

Trois objectifs structurent son action :

1. **Permettre la sortie de rue en mobilisant les outils du travail social** (évaluation, orientation, insertion).
2. **Participer à la régulation des usages** en lien avec les autres unités de la direction de la police municipale et de la prévention et les services de police selon les cas.
3. **Accompagner les services municipaux mais également les maraudes associatives.**



Une expertise spécialisée

L'UASA assure des maraudes d'évaluation et d'orientation sur le domaine municipal parisien (parcs et jardins, bois, canaux, tunnels, établissements municipaux...) et intervient également, à l'échelle de tout Paris, auprès de publics nécessitant une expertise spécifique, notamment les familles à la rue, les mineurs non accompagnés et les usagers de drogues.

Son pôle social, organisé en équipes spécialisées, accompagne les principaux

publics en situation de grande vulnérabilité (personnes isolées, familles, migrants, mineurs non accompagnés, usagers de drogues).

Une action renforcée en période de crise

L'UASA est mobilisée lors des principaux dispositifs de veille sociale, notamment dans le cadre du plan grand froid, du plan canicule ou du plan crue, afin d'assurer le repérage, la protection et l'orientation des personnes les plus vulnérables.

L'activité de l'UASA en chiffres

740

signalements
traités⁷ ;

2 206

maraudes
réalisées ;

27 217

sites visités ;

15 197

personnes
rencontrées ;

259

ménages accompagnés
vers une
sortie de rue ;

289

personnes
accompagnées vers
une sortie de rue ;

18

opérations de mise à l'abri, pour
un total de **3 020** personnes
orientées vers un hébergement ;

3 008

personnes
orientées.



Les intervenants sociaux en commissariat

Les agents de la direction de la police municipale et de la prévention peuvent également prendre en charge des victimes, les orienter vers la police nationale et les associations spécialisées, en particulier dans le cadre de la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement de rue.

Pour une prise en charge personnalisée et de proximité des victimes, la direction de la police municipale et de la prévention dispose d'une équipe de **16 intervenants sociaux en commissariat** (assistants de service social, éducateurs spécialisés et conseillers en économie sociale et familiale) implantés dans les commissariats parisiens.

Le pilotage des postes est assuré, d'une part par la direction de la police municipale et de la prévention et, d'autre part, par la Préfecture de police avec un financement assumé conjointement par la Ville et l'État. Leurs missions s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'action sociale et se déclinent selon différentes étapes que sont l'accueil, l'écoute et l'orientation. Ils interviennent de manière inconditionnelle auprès de toute personne, victime ou non et auteur d'une infraction pénale, en détresse

sociale. Ils sont particulièrement mobilisés sur deux publics cibles vulnérables : les femmes victimes de violences conjugales et les victimes âgées de 75 ans et plus.

En 2025, les intervenants sociaux en commissariat ont pris en charge :

- 2 506 nouvelles situations,
- 1 701 victimes accompagnées.

Pour en savoir plus sur les intervenants sociaux en commissariat, rendez-vous sur : [Intervenants sociaux en commissariat : un accompagnement précieux pour les victimes – Ville de Paris](#)



Faits marquants en 2025 :

Le 8 mars – Journée internationale des droits des femmes

Le 25 novembre – Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes

- Mobilisation des intervenants sociaux en commissariat, aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs, dans le cadre d'actions d'information et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes (stands, conférences, webinaires, forums, tables rondes, interventions dans l'espace public et les mairies d'arrondissement).

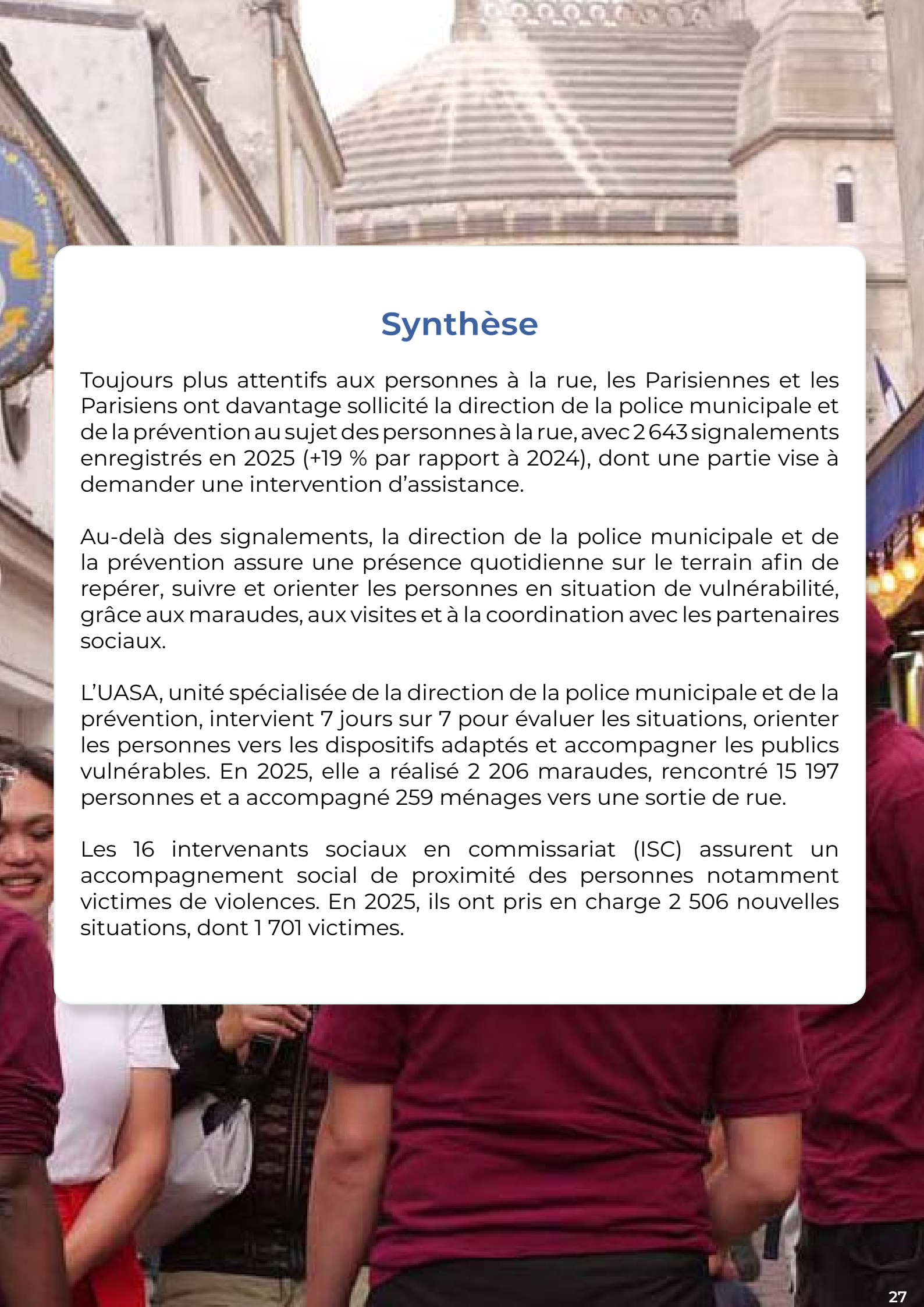
Le 4 décembre 2025 : les 15 ans du dispositif de l'intervention sociale en commissariat à Paris

- Une journée de séminaire a été organisée à l'occasion des 15 ans du dispositif.
- Elle a réuni 140 professionnels issus des services de la Ville de Paris, de la Préfecture de police, de la Justice ainsi que de partenaires associatifs et institutionnels.

La journée s'est articulée autour de cinq temps forts :

1. Une ouverture institutionnelle et une rétrospective des 15 ans du dispositif ;
2. Une table ronde consacrée aux missions des intervenants sociaux et à leur environnement professionnel ;
3. Un forum réunissant les partenaires du dispositif ;
4. Une table ronde sur le rôle des intervenants sociaux dans la prévention de la primo-délinquance ;
5. Une clôture consacrée aux perspectives nationales et locales de l'intervention sociale en commissariat.





Synthèse

Toujours plus attentifs aux personnes à la rue, les Parisiennes et les Parisiens ont davantage sollicité la direction de la police municipale et de la prévention au sujet des personnes à la rue, avec 2 643 signalements enregistrés en 2025 (+19 % par rapport à 2024), dont une partie vise à demander une intervention d'assistance.

Au-delà des signalements, la direction de la police municipale et de la prévention assure une présence quotidienne sur le terrain afin de repérer, suivre et orienter les personnes en situation de vulnérabilité, grâce aux maraudes, aux visites et à la coordination avec les partenaires sociaux.

L'UASA, unité spécialisée de la direction de la police municipale et de la prévention, intervient 7 jours sur 7 pour évaluer les situations, orienter les personnes vers les dispositifs adaptés et accompagner les publics vulnérables. En 2025, elle a réalisé 2 206 maraudes, rencontré 15 197 personnes et a accompagné 259 ménages vers une sortie de rue.

Les 16 intervenants sociaux en commissariat (ISC) assurent un accompagnement social de proximité des personnes notamment victimes de violences. En 2025, ils ont pris en charge 2 506 nouvelles situations, dont 1 701 victimes.



4. La direction de la police municipale et de la prévention consulte les citoyens et associe des chercheurs

4. La direction de la police municipale et de la prévention consulte les citoyens et associe des chercheurs

En 2025, la direction de la police municipale et de la prévention a poursuivi le renforcement de sa proximité avec les habitants à travers plusieurs initiatives : en mars, un réseau de référents de quartier de police municipale a été créé dans chacun des 117 quartiers de Paris ; en novembre, un formulaire « Rencontres Espace Public » (REP) a été déployé sur les smartphones des agents afin de consigner les échanges menés avec les habitants lors des îlotages, d'en assurer le suivi et d'apporter des réponses plus adaptées aux sollicitations exprimées.

Dans le cadre de ses missions de consultation des usagers et d'association de la recherche académique aux politiques de tranquillité publique, l'Observatoire de la tranquillité publique a également organisé en 2025 deux conférences ouvertes au public destinées à favoriser le dialogue

entre la police municipale et les habitants.

Parallèlement, les divisions territoriales de police municipale et de prévention conduisent tout au long de l'année leurs propres démarches participatives de proximité. Cafés Police, marches exploratoires ou encore rencontres avec les conseils de quartier permettent d'échanger directement avec les habitants sur les enjeux locaux de tranquillité publique.



Les référents de quartier

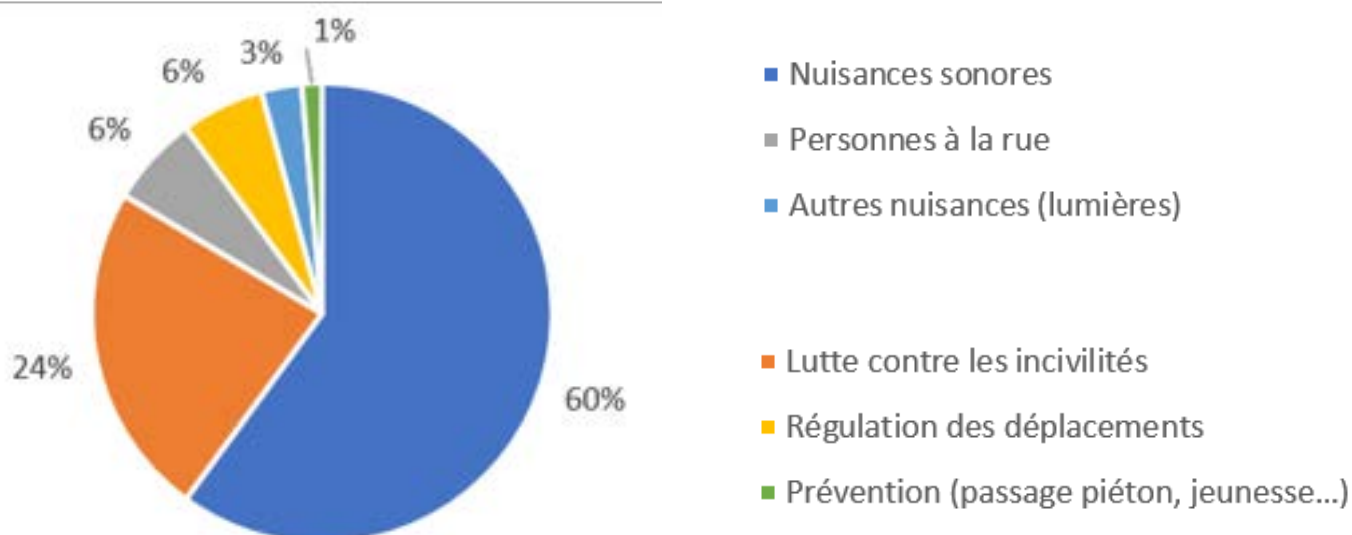
Créé en mars 2025, le réseau des 207 référents de quartier, répartis dans les 117 quartiers de Paris, a pour mission de mieux connaître la vie de leur quartier, d'être à l'écoute des riverains, commerçants et usagers, et d'instaurer une relation de confiance dans une logique d'hyper-proximité.

Agents de la police municipale, ils constituent un interlocuteur privilégié des Parisiennes et des Parisiens pour les questions de sécurité du quotidien et de tranquillité publique. Dans l'espace public, ils sont identifiables grâce à un badge dédié et peuvent également être contactés via un [formulaire en ligne](#). Pour en savoir plus, consultez l'article « [Des policiers municipaux encore plus proches de vous !](#) » sur Paris.fr.

566 formulaires « Contacter mon référent de quartier de police municipale » adressés par les habitants en 2025

En 2025, première année de déploiement du dispositif, 566 formulaires ont été adressés aux référents de quartier. Les habitants les sollicitent principalement pour des nuisances sonores (340 demandes, soit 60 % des formulaires), devant les problématiques liées aux incivilités (24 %).



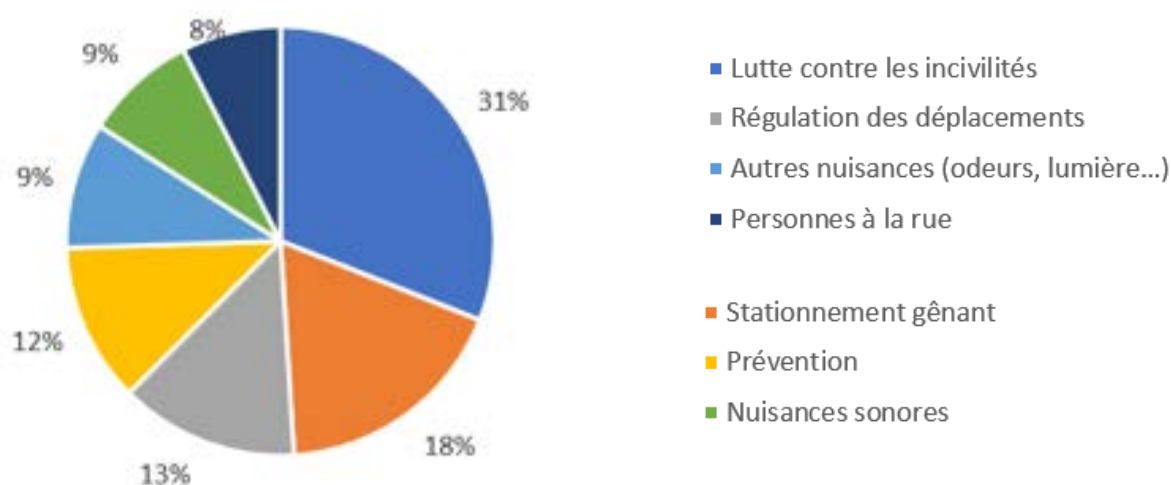


Graphique 16. Répartition des formulaires « Contacter mon référent de quartier de police municipale » par thématique en 2025.

Les formulaires « Rencontre Espace Public »

Les formulaires « Rencontre espace public » ont été déployés en novembre 2025 afin de permettre aux agents de la direction de la police municipale et de la prévention d'enregistrer, via leur smartphone, leurs échanges directs avec les usagers dans l'espace public.

En fin d'année 2025, au cours des deux premiers mois de déploiement du dispositif, 200 formulaires avaient déjà été enregistrés par les agents, dont 62 relatifs à la lutte contre les incivilités, 36 au stationnement gênant et 27 à la régulation des déplacements.



Graphique 17. Répartition des formulaires « Rencontre Espace Public » par thématique en 2025.

Les conférences de l'Observatoire de la tranquillité publique : favoriser le dialogue avec les habitants

Dans le cadre de sa mission de consultation des usagers, l'Observatoire de la tranquillité publique a organisé en 2025 deux conférences ouvertes au public. Complémentaires, elles visaient à renforcer le dialogue entre la police municipale et les habitants : la première en restituant les enseignements d'une démarche participative conduite dans les arrondissements, la seconde en proposant un temps d'échange autour des missions, des compétences et du fonctionnement de la police municipale.

8 février 2025 – « La police municipale dans la Ville du quart d'heure : retours sur le cycle d'échanges citoyens en mairies d'arrondissement »

Cette conférence a permis de **restituer les principaux enseignements du cycle d'échanges citoyens mené en 2024 dans huit mairies d'arrondissement**, au cours duquel habitants, mairies d'arrondissement et divisions territoriales de la police municipale et de prévention ont échangé sur les enjeux locaux de tranquillité publique. La rencontre a donné lieu à une présentation des résultats de cette démarche participative, suivie d'un temps d'échange avec les participants.

25 novembre 2025 – « La police municipale au quotidien : rôle, missions et contacts, une proximité au service de toutes et tous »

Organisée à l'occasion du quatrième anniversaire de la police municipale de Paris, cette conférence avait pour objectif de **mieux faire connaître les missions, les compétences et les moyens de contact de la police municipale**. Elle s'est articulée autour d'un quiz interactif, suivi d'une séance de questions-réponses permettant aux participants d'échanger avec les agents de la direction de la police municipale et de la prévention sur leurs principales interrogations concernant les missions

de la police municipale et son action au quotidien.

Les démarches participatives portées par les divisions territoriales

En complément des événements organisés par l'Observatoire de la tranquillité publique, les divisions territoriales de la police municipale et de prévention conduisent tout au long de l'année de nombreuses démarches participatives visant à renforcer le dialogue avec les habitants et à mieux prendre en compte les problématiques locales. Les deux initiatives ci-dessous illustrent la diversité de ces actions de proximité.

- **Exemple de Café Police : parc Montsouris (14^e arrondissement), 16 avril 2025**

Le 16 avril 2025, la division territoriale du 14^e arrondissement a organisé un Café Police au parc Montsouris. Dans un cadre convivial, policiers municipaux, agents d'accueil et de surveillance, médiateurs et référents de quartier sont allés à la rencontre des habitants pour échanger sur les enjeux de tranquillité publique. Cette rencontre a permis de présenter les missions de la police municipale, de faire connaître les principaux moyens de contact (3975, application DansMaRue, référents de quartier) et de recueillir les préoccupations des habitants, notamment sur le partage de l'espace public et les mobilités.



- **Exemple de marche exploratoire : quartier Blanche – Trinité (9^e arrondissement), 9 octobre 2025**

Le 9 octobre 2025, la division territoriale du 9^e arrondissement a organisé, en lien avec le conseil de quartier, une marche exploratoire dans le quartier Blanche – Trinité. Réunissant habitants, élus, services municipaux, référents de quartier et l'Observatoire de la tranquillité publique, cette déambulation a permis d'identifier collectivement plusieurs problématiques de tranquillité publique. Les participants ont également découvert les outils numériques utilisés en interne par la Direction pour le recensement et le suivi des observations de terrain.



Synthèse

En 2025, la direction de la police municipale et de la prévention a renforcé sa proximité avec les habitants grâce à la création d'un réseau de 200 référents de quartier couvrant les 117 quartiers de Paris et au déploiement des formulaires « Rencontres Espace Public », destinés à mieux suivre les échanges entre les agents et les usagers.

Les référents de quartier constituent un interlocuteur privilégié des habitants pour les questions de sécurité du quotidien et de tranquillité publique. En 2025, ils ont reçu 566 sollicitations, principalement liées aux nuisances sonores (60 %) et aux incivilités (24 %).

Les formulaires « Rencontres Espace Public », déployés en novembre 2025, permettent aux agents d'enregistrer directement sur le terrain leurs échanges avec les habitants. 200 formulaires ont été renseignés au cours des deux premiers mois de déploiement.

Dans le cadre de ses missions de consultation des usagers, l'Observatoire de la tranquillité publique a organisé deux conférences ouvertes au public, consacrées à la restitution d'une démarche participative et à la présentation des missions de la police municipale, afin de renforcer le dialogue avec les habitants.

Tout au long de l'année, les divisions territoriales ont également développé des démarches participatives de proximité (cafés Police, marches exploratoires, rencontres avec les conseils de quartier), favorisant les échanges directs avec les habitants et l'identification partagée des enjeux locaux de tranquillité publique.

Liens utiles

Tout savoir sur la police municipale : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-la-police-municipale-parisienne-16970>

L'Observatoire de la tranquillité publique (baromètres mensuels, rapports d'activité) : <https://www.paris.fr/pages/la-police-municipale-se-dote-d-un-observatoire-de-la-tranquillite-publique-23790>

La Ville de Paris recrute pour sa police municipale : <https://www.paris.fr/pages/la-ville-de-paris-recrute-des-policieres-et-policiers-municipaux-18652>

Signaler une incivilité au quotidien – trouver le bon interlocuteur : <https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilite-du-quotidien-3800>

Police municipale – un comité d'éthique pour veiller au respect des règles de déontologie : <https://www.paris.fr/pages/un-comite-d-ethique-de-la-police-municipale-pour-veiller-au-respect-des-regles-de-deontologie-20310>

Paris Data – le site de la démarche Open Data de la Ville de Paris : <https://opendata.paris.fr/pages/home/>

La formation des policiers municipaux et l'École des métiers de la sécurité et de la prévention : <https://www.paris.fr/pages/les-policiers-municipaux-formes-a-l-ecole-de-la-securite-et-de-la-prevention-27001>

Des policiers municipaux encore plus proches de vous – les référents de quartier : <https://www.paris.fr/pages/les-referents-de-quartier-de-police-municipale-et-de-prevention-un-lien-privilegie-entre-la-police-municipale-et-les-habitants-30316>

La police municipale recrute

Vous souhaitez rejoindre la police municipale parisienne ? Retrouvez toutes les informations sur les concours et les recrutements sur Paris.fr : [La Ville de Paris recrute pour sa police municipale](#)

Suivez la police municipale parisienne sur les réseaux sociaux :



Police Municipale de Paris



police_municipale_paris

Notes

¹Cette application mobile permet de signaler une anomalie dans l'espace public. Les signalements sont directement transmis aux services compétents de la Ville, par exemple ceux de la direction de la police municipale et de la prévention, comme la salle de commandement opérationnelle ou les divisions territoriales d'arrondissement.

²Sollicitations électroniques ; les divisions territoriales d'arrondissement traitent également les messages reçus via le formulaire de contact disponible sur le site Paris.fr.

³La police municipale parisienne dispose d'un centre d'appels joignable 24h/24 et 7j/7 au 3975 (prix d'un appel local). Selon les situations, une intervention peut être déclenchée immédiatement ou programmée. En journée (heures ouvrées), ce numéro sert également de ligne d'information unique de la Ville de Paris, accessible aux personnes sourdes et malentendantes. En dehors des horaires d'ouverture, les appels sont directement pris en charge par la salle de commandement opérationnelle.

⁴Paris Respire désigne le dispositif de la Ville de Paris qui interdit temporairement la circulation des véhicules motorisés dans certains secteurs, principalement les dimanches et jours fériés, afin de favoriser les mobilités actives et l'appropriation de l'espace public par les piétons.

⁵Stationnement abusif excédant une durée de 7 jours.

⁶Les horaires non ouvrés correspondent aux soirées en semaine ainsi qu'aux week-ends. Durant ces périodes, les appels au 3975 ne sont plus pris en charge par le centre d'information de la Ville, mais directement par la salle de commandement opérationnelle de la police municipale, qui assure une permanence 24h/24 et 7j/7.

⁷Le fonctionnement quotidien de l'UASA repose en grande partie sur le traitement de signalements, qui proviennent d'une grande diversité d'acteurs : services de la Ville, mairies d'arrondissement, divisions territoriales, partenaires associatifs ou encore le centre d'appels de la Ville, le 3975.

